



Communiqué de presse

Lundi 12 décembre 2022

Conseil municipal du lundi 12 décembre



SERVICE PRESSE DE LA VILLE DE GRENOBLE / presse@grenoble.fr / 04 76 76 39 21 - 04 76 76 11 42

Grenoble, une ville pionnière et engagée pour une ville inclusive et accessible

2-(29474). URBANISME AMENAGEMENT: Délibération cadre handicap et accessibilité 2022 2027

3-(30423). ADMINISTRATION GENERALE: Présentation du rapport de la Commission Communale d'Accessibilité

Depuis de nombreuses années, Grenoble est pionnière sur les questions de handicap et d'accessibilité. Forte des actions déjà entreprises, la Ville poursuit ses efforts pour une ville plus inclusive et intégrer ces problématiques au sein de l'ensemble des politiques publiques qu'elle mène.

EN CHIFFRES

Grenoble compte environ **30 milles personnes en situation de handicap** et, en 2020, **5103 personnes** bénéficiaient d'une reconnaissance administrative de leur handicap par le biais d'un droit ouvert à la Maison de l'Autonomie.

Aujourd'hui encore, les personnes en situation de handicap sont davantage exposées à la précarité, l'isolement et font l'objet de discriminations et de violences :

- ▶ Les personnes en situation de handicap sont en effet parmi les plus pauvres et **19 % des citoyen-nes handicapé-es ont un revenu en dessous du seuil de pauvreté.**
- ▶ En 2021, les discriminations liées au handicap sont le premier motif de saisine de la Défenseure des droits.
- ▶ **80 % des femmes en situation de handicap déclarent avoir déjà subi des violences.**

UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE

Grenoble est engagée depuis de nombreuses années auprès des personnes en situation de handicap et des aidant-es et pour faire de Grenoble une ville inclusive et garantir l'égal accès aux droits. Il y a quelques semaines, Grenoble, **finaliste de l' « Access City Award »**, a remporté le **prix spécial pour les transports accessibles.**

DES ACTIONS FORTES POUR UNE VILLE INCLUSIVE ET UN ÉGAL ACCÈS AUX DROITS :

- ▶ **Mise en accessibilité des bâtiments public** : Fin 2021, la municipalité comptait **76 équipements conformes en termes d'accessibilité (Ad'Ap)** sur son territoire, soit 20 de plus qu'en 2020.
- ▶ **Accueil adapté pour toutes et tous** : accueil en langue des signes et équipé d'une boucle à induction magnétique (BIM).
- ▶ **Accompagnement des enfants en situation de handicap** : En 2021, un **accompagnement spécifique a été mis en place dans les Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) pour 18 % des enfants accueillis**, contre 13,5 % en 2020. Des écoles de Grenoble ont mis en place des dispositifs particuliers pour un accompagnement personnalisés des élèves : Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme à l'école Ampère; Unité d'Enseignement Maternelle pour enfants à troubles du spectre de l'Autisme à Buffon; et classes ULIS à Ferdinand Buisson, Paul Bert, Bizanet...
- ▶ **Accès à la culture** : Les bibliothèques municipales ont mis en place des collections accessibles, des cycles de films accessibles, un livret accessible et édité en FALC (Facile A Lire et à Comprendre).
- ▶ **Activités sportives inclusives** : La piscine Bulle d'O, labellisée Tourisme et Handicap, et le gymnase Jean-Philippe Motte ont été rendus accessibles. Du 23 au 26 juin 2022, Grenoble a accueilli le Championnat international de tennis fauteuil.



Championnats de France de tennis-fauteuils
© Alain Fischer, Ville de Grenoble 2022

► **Budgets participatifs** : Parmi les projets réalisés grâce aux budgets participatifs, des handiparc ont été conçus dans plusieurs parcs de la ville (Saint-Bruno, Parc Pompidou, Parc Champs Élysées – Bachelard).

► **Mois de l'Accessibilité**: Le Mois de l'Accessibilité est un événement de sensibilisation autour du handicap. Pour sa 14^{ème} édition, le Mois de l'Accessibilité de cet automne visait à s'interroger sur les liens entre accessibilité et adaptation au changement climatique.



Aire de jeux handiparc «La Maison de l'ours» au parc Bachelard-Champs Elysées
© Jean Sébastien Faure, Ville de Grenoble 2022

GRENOBLE S'ENGAGE À POURSUIVRE ET RENFORCER SON ACTION

La Ville et son CCAS renforcent leurs actions pour accompagner toujours mieux les personnes en situation de handicap. Parmi ces actions, Grenoble s'engage sur plusieurs objectifs :

1. ACCÉDER À LA VILLE ET AUX SERVICES PUBLICS

- **Développer l'accès à l'espace public et aux mobilités** dans le cadre des projets urbains
- **Soutenir les modes d'habitat inclusif** en incitant les promoteur-rices immobilières à la mise en place systématique d'une résidence inclusive par projet d'aménagement.

2. ACCÉDER À SES DROITS

- **Mieux orienter et accompagner les familles dans leurs parcours d'accompagnement.**
Enfants en situation de handicap : former les professionnel·les intervenant auprès d'enfants, développer un accompagnement pérenne et poursuivre le sur-encadrement des enfants à besoin spécifique pour le périscolaire municipal et associatif (matin, midi et soir).
- **Développer le dépistage de pathologies pour les enfants porteurs de handicap.**

3. PARTICIPER AVEC ET POUR LES PERSONNES PAR LE HANDICAP

- **Consulter les habitant·es et promouvoir la plateforme Volontaires Solidaires de Grenoble.**

Luis Beltran Lopez, Conseiller Municipal délégué au Handicap et à l'Accessibilité, déclare : « *Aujourd'hui, le handicap est encore bien trop souvent source de précarité et objet de discrimination ou de violences. 8 femmes en situation de handicap sur 10 ont déjà subi des violences et les discriminations liées au handicap sont la première raison de saisine de la Défenseure des droits. Finaliste de l'Acces City Award 2023 et lauréate du prix spécial pour les transports accessibles, Grenoble est pionnière sur les questions de handicap et d'accessibilité. Elle mène depuis de nombreuses années une politique ambitieuse : mise en accessibilité des bâtiments publics, accompagnement des enfants à besoins spécifiques (avec sur-encadrement pendant les temps périscolaires), création d'handiparc, organisation annuelle d'un mois dédié à l'accessibilité.... Il nous faut poursuivre nos efforts pour une ville toujours plus inclusive et un égal accès aux droits pour tous les Grenoblois et les Grenobloises.* »

Un dispositif d'accueil de nuit pour les femmes et leurs enfants ouvre ses portes !

4-30622. ACTION SOCIALE : Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et le CCAS

Un dispositif d'accueil de nuit à destination des femmes avec ou sans enfant sans solution d'hébergement rouvre ses portes à Grenoble. Après le retrait de l'ancien opérateur en juin dernier, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) de l'Isère et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble et la Fondation Georges Boissel souhaitent relancer et co-porter le dispositif. Ce projet, autrefois entièrement financé par la DDETS sera partagé entre les trois acteurs.

L'accueil de nuit pourra accueillir **40 à 50 personnes** en fonction de la période de l'année sur un site collectif, bienveillant et sécurisé. Elles auront accès à un repas, des boissons chaudes, un petit-déjeuner et des produits d'hygiène. Un diagnostic social sera réalisé afin d'orienter les personnes vers un hébergement adapté. Des animations seront proposées certains soirs pour apporter un peu de gaieté et de cohésion entre les ménages présents.

La Ville soutient les associations et lutte contre la précarité. En lien avec le CCAS, elle a proposé des locaux d'une superficie de 375 m² environ. Ces locaux seront mis à disposition gratuitement de l'association et aménagés afin d'être adaptés aux activités de l'Accueil de nuit.

Laura Pfister, Adjointe à l'Égalité des Droits, et **Céline Deslattes**, Conseillère municipale déléguée à la Grande Précarité, déclarent : « *Après plusieurs mois de travail, nous sommes fières de pouvoir mettre en place cette démarche partenariale afin d'accueillir au mieux les femmes en difficulté, avec leurs enfants si elles en ont. Les femmes sans abri sont encore plus exposées à la violence, ce service public est d'intérêt général, vital pour certaines. Elles trouveront dans ce centre d'accueil un abri et des agent-es qui faciliteront l'accès à leurs droits ainsi que leurs parcours de la rue au logement, et plus globalement un soutien pour sortir de la pauvreté. Ce projet nous tient particulièrement à cœur, nous espérons pouvoir aider un maximum de personnes dans ce nouveau lieu d'accueil et de répit, dans la dignité.* »

Réemploi et production locale d'énergie renouvelable: Grenoble innove et s'engage!

20-(29856). PATRIMOINE MUNICIPAL: Convention avec le CEA pour la mise à disposition de capteurs photovoltaïques au Centre Communal Camille Claudel.

Dans son Plan d'Actions Air-Energie Climat voté en 2019, la Ville de Grenoble s'est engagée au développement local d'installations d'énergies renouvelables. Grenoble valorise déjà largement les énergies renouvelables à travers son réseau de chauffage urbain et l'achat d'électricité verte et de bio-méthane pour une partie de ses consommations en gaz naturel. Aujourd'hui, 74 % des consommations énergétiques du patrimoine municipal sont couvertes par des énergies renouvelables. Objectif 2030 : 79 %.

Lorsque les conditions le permettent, la Ville installe des capteurs de production d'électricité solaire photovoltaïque sur les toitures de ses bâtiments. Depuis 2018, **11 installations** (écoles, Belle Electrique, Halle Technique Balzac, centre sportif Motte), totalisant près de 4566 kWc, produisent environ **500 MWh par an**, soit **l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle d'une dizaine de groupes scolaires**. D'autres installations sont d'ores et déjà programmées pour les Groupes scolaires Vallier et Flaubert, l'Équipement Jeunesse du Secteur 6, les Gymnases Malherbe et Jouhaux et la Halle du Repos et toiture-terrace du Centre Communal d'Action Sociale de Camille Claudel.

Cette dernière réalisation, en partenariat avec le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA), sera dite en « auto-consommation », c'est-à-dire que l'électricité produite alimentera directement les consommations du bâtiment et réduira ainsi les factures d'électricité du site. Par ailleurs, les capteurs installés, d'une puissance de 35 kWc, seront issus du réemploi et seront ainsi un terrain

d'expérimentation et démonstration dans le cadre du programme ICARE-PV, auquel participe le CEA, qui vise à créer une filière locale de réemploi de panneaux solaires photovoltaïques. Une station de mesures environnementales sera installée pour évaluer le fonctionnement et les performances de ces modules de réemploi.

Cette installation complétera les actions déjà entreprises pour optimiser les consommations du site Camille Claudel : baisse de la consommation d'éclairage, climatisation performante, efforts de gestion, système d'optimisation de la charge des véhicules électriques...



Inauguration de l'extension de l'école Jean Racine et de la pose de panneaux photovoltaïques par Energy citoyenne. Auriane POILLET © Ville de Grenoble

Vincent Fristot, Adjoint aux Finances, à la Comptabilité Ecologique, la Transition Energétique, et aux Contentieux, déclare : « A Grenoble, nous sommes pleinement engagé-es pour impulser la production locale d'énergies renouvelables. D'ailleurs, nous produisons grâce à GEG, l'équivalent des besoins en électricité de tous les ménages grenoblois avec des énergies renouvelables, 100% d'énergie verte, 0% de nucléaire et 0% de fossile. La Ville montre, par ailleurs, l'exemple en mettant à disposition les toitures des bâtiments municipaux pour implanter des capteurs photovoltaïques: depuis 2018, déjà 11 bâtiments municipaux ont été équipés. Avec ce nouveau projet en partenariat avec le CEA, Grenoble ville pionnière, poursuit ses efforts et soutient un projet local d'innovation concrète de réemploi des panneaux solaires ayant déjà produit suite à une première installation. »

Parc Jean Verlhac: de nouveaux aménagements à venir

21-30140. AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS: Convention financière avec Grenoble-Alpes-Métropole - NPNRU Villeneuve de Grenoble - Secteur Arlequin-Parc Jean Verlhac - Aménagement des espaces publics - Phase études

Le parc Jean Verlhac est un lien phare du quartier de La Villeneuve. Conçu par Michel Corajoud il y a 50 ans, le parc, comme les abords de l'Arlequin, sera réaménagé dans le cadre du Nouveau programme de Renouveau Urbain (NPNRU) qui s'étend de 2018 à 2027.

Après une phase d'études (2022-2023) sur les portes d'accès au parc, le cœur du quartier (la crique centrale et la place du Marché) et le parc (avec le lac), les travaux démarreront. Ils concerneront :

Le parc Jean Verlhac est un lien phare du quartier de La Villeneuve. Conçu par Michel Corajoud il y a 50 ans, le parc, comme les abords de l'Arlequin, sera réaménagé dans le cadre du Nouveau programme de Renouveau Urbain (NPNRU) qui s'étend de 2018 à 2027.

- ▶ La valorisation des entrées existantes et futures et des chemins dans le parc;
- ▶ La signalétique;
- ▶ La sécurité;
- ▶ L'éclairage;
- ▶ La réhabilitation de la galerie piétonne;
- ▶ Le développement des usages ludiques dans le parc avec un accès à l'eau sécurisé et réglementaire, la Ville de Grenoble souhaitant la création d'un plan d'eau naturel baignable dans le parc.

Ces travaux doivent permettre une meilleure gestion des ressources (notamment l'eau) et le développement de la biodiversité. Une concertation sera par ailleurs mise en place durant les études et les chantiers.

Pour faciliter la gestion des études, la convention adoptée permet à la Ville de déléguer ses prérogatives de maître d'ouvrage à Grenoble Alpes Métropole, tout en restant associée à la conduite du projet urbain.

Chloé Pantel, Adjointe au Secteur 6, déclare : « *Le parc Jean Verlhac est un lieu emblématique, situé au cœur du quartier de La Villeneuve, où les habitants et les habitantes aiment se promener, se rencontrer et où ils et elles viennent se rafraîchir. Ces travaux, attendus avec impatience, vont participer à la revitalisation en cours du quartier. Pendant les travaux, les habitants et habitantes seront consulté-es et impliqué-es pour imaginer un parc au plus près de leurs envies, leurs besoins et leurs usages.* »



Parc Jean Verlhac © Ville de Grenoble 2022

Gilles Namur, Adjoint aux Espaces Publics, la Nature en ville, la Biodiversité, la Fraîcheur et aux Mobilités, déclare : « *Les travaux d'aménagement du parc Jean Verlhac viendront conforter les usages en préservant son esprit originel tout en le rendant plus attractif avec un lac baignable, une nouvelle grande porte au nord du parc et un réaménagement de la crique centrale. L'objectif étant d'en faire un parc fréquenté et apprécié par l'ensemble des Grenoblois et des Grenobloises. Face au changement climatique et aux étés de plus en plus secs et chauds, les espaces verts de la ville doivent être protégés et renforcés. Les travaux sur le parc Jean Verlhac, lieu extraordinaire de végétation, permettront de renforcer et protéger cet îlot de fraîcheur et de développer la biodiversité du site.* »

La féminisation des noms de rues et lieux publics se poursuit !

54-30426. DENOMINATIONS : Dénominations de voies, espaces et équipements publics.

La Ville de Grenoble poursuit la féminisation des noms de lieux publics dans le cadre de sa politique d'égalité femmes-hommes. Profitant de la création de plusieurs rues dans les ZAC et du fait que certaines voies soient nommées temporairement de la même façon que celles sur lesquelles elles débouchent, la Ville nomme ou renomme une dizaine de voies.

UNE NOUVELLE VOIE SUR LA ZAC PRESQU'ÎLE DEVIENT LA RUE SUZANNE FERRANDINI (SECTEUR 1)

Charlotte Suzanne Ferrandini est née à Bonnétable (Sarthe), le 19 mars 1913. Secrétaire de Gaston Valois, elle est arrêtée en même temps que lui au 5 rue Palanka, à Grenoble, le 27 novembre 1943, victime de la Saint-Barthélémy grenobloise. Elle meurt à Ravensbrück, lieu de sa déportation.

brillamment reçue au certificat d'études mais devient rapidement ouvrière pour gagner sa vie. Sensible à l'injustice sociale, elle applaudit aux acquis des syndicats lors du Front Populaire de 1936. Pendant l'Occupation, elle participe activement à la Résistance sous le pseudonyme de « Monique Berliet ». Après la guerre, elle épousera Jean Rolland et, conservant son prénom de résistante, deviendra Monique Rolland.

UNE NOUVELLE VOIE ZAC PRESQU'ÎLE DEVIENT LA RUE MONIQUE ROLLAND (SECTEUR 1)

Charlotte Sourbieu est née dans la Somme en novembre 1913. Elle est évacuée sur Voiron au printemps 1918. Pupille de la nation, elle est

UNE RUE DU SECTEUR 1 DEVIENT LA RUE PAULINE LEON

Pauline Léon, née le 28 septembre 1768 à Paris, décédée le 5 octobre 1838 à Bourbon-Vendée (Vendée), est une personnalité de la Révolution

française. En février 1791, elle fréquente plusieurs sociétés dont le Club des Cordeliers et la Société fraternelle des patriotes de l'un et l'autre sexe. En juillet 1793, elle fonde avec Claire Lacombe la Société des Républicaines Révolutionnaires. Elle épouse Jean-Théophile Leclerc, du groupe des Enragés, en novembre 1793. Ils et elles sont arrêtés le 3 avril 1794, sur ordre du Comité de sûreté générale, sous prétexte d'hébertisme, et écroués à la prison du Luxembourg. Libérés le 22 août, le couple habite Lyon puis Paris où, en 1804, Pauline exerce la fonction d'institutrice.

UNE RUE DU SECTEUR 2 DEVIENT LA RUE ANNE QUATRE-SOUS

Anne Quatresault, dite Quatre-Sous, a vu le jour le 27 septembre 1775 à Nargis, près de Montargis (Loiret). Elle décède le 6 mars 1843. Déguisée en garçon, mêlée aux volontaires d'un canton isérois, elle se présente au recrutement, sous le nom de Jean Quatresault, un de ses frères. Refusée parce que vraisemblablement trop jeune, elle parvient à se faire engager dans un régiment de Vendée où elle est affectée à la conduite des chevaux d'artillerie. De ce jour, elle combat toujours en première ligne, participant aux sièges de Liège, Aix-la-Chapelle, Namur et Maastricht. Elle participe au siège de Dunkerque, puis à la bataille de Hondschoote. Elle a alors 18 ans. Blessée à Valenciennes, hospitalisée, elle ne peut plus cacher son véritable sexe. Exclue de l'armée, elle parvient à recevoir une pension militaire de 300 livres augmentée le jour de son mariage.

L'IMPASSE 38 RUE EAUX CLAIRES EST RENOMMÉE IMPASSE SUZANNE CÉSAIRE (SECTEUR 3)

Suzanne Roussi (Roussy) est née le 11 août 1915 en Martinique et morte en 1965. Elle fait ses études à Toulouse et à Paris, où elle rencontre le jeune Aimé Césaire, avec qui elle travaille à la rédaction de la revue *L'Étudiant noir*. En 1941, à Fort-de-France, Suzanne et Aimé Césaire fondent la revue culturelle *Tropiques*. C'est pour cette revue que Suzanne Césaire écrit les seuls essais qu'elle a publiés – sept textes au total. Les premiers essais de 1941 traitent des influences européennes. Dès son quatrième article « Misère d'une poésie », publié en 1942, Suzanne Césaire établit les fondations d'une nouvelle littérature d'identité martiniquaise, fortement distincte de la perspective qu'offre l'ancien continent sur les îles. Dans ses écrits, Suzanne Césaire prévoit une Caraïbe multiethnique et dynamique. Sa vision d'une littérature antillaise

ancrée dans une terre qui fait partie de ce peuple « aux quatre races et aux douzaines de sang », son refus de l'exotisme littéraire, et sa reconnaissance des relations dynamiques et interculturelles en jeu aux Antilles continuent à fasciner et à inspirer.

L'IMPASSE 115 BIS COURS DE LA LIBÉRATION EST RENOMMÉE RUE ÉLISE GRAPPE (SECTEUR 3)

Élise Mounier-Lambert est née le 26 décembre 1911 à Saint-Egrève et morte le 25 novembre 1996 à Saint-Martin-d'Hères (Isère). Fille de cultivateur-riche, elle entre à l'École normale d'institutrices de Grenoble (Isère) en 1928 et est nommée institutrice sur différents postes en Isère. Élise Mounier-Lambert se marie avec Étienne Grappe, instituteur communiste. Membre du Syndicat national depuis 1930, militante de l'actif groupe de jeunes dans le département, Élise Grappe prend contact avec les communistes clandestin-es, héberge des résistant-es et mène diverses actions résistantes. Elle adhère au Parti communiste en janvier 1944. Membre du bureau de la section communiste locale, elle entre en 1949 au comité, puis en 1954 au bureau de la fédération communiste. Membre du secrétariat fédéral de 1959 à 1963, responsable de la propagande puis des finances, de la presse, de la diffusion de *l'Humanité*, elle est désignée comme présidente de la commission fédérale de contrôle financier de 1965 à 1971. Parallèlement, militante de l'Union des femmes françaises à la Libération, secrétaire du comité de Saint-Martin-d'Hères, trésorière départementale, elle devient présidente départementale de l'organisation à la fin des années 1950 et membre du comité national au début des années 1960. Elle milite également dans le Comité départemental d'action laïque. Troisième sur la liste communiste, Élise Grappe est élue députée de l'Isère le 17 juin 1951, siège à la commission de l'Intérieur et intervient surtout sur les questions de l'enseignement et d'éducation. Réélue le 2 janvier 1956, elle est nommée dans les commissions de la presse et de l'Éducation nationale et, à partir du 20 février 1958, devient suppléante de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

L'IMPASSE 123 LIBÉRATION DEVIENT LA RUE CAROLINE RÉMY DITE « SÉVERINE » (SECTEUR 3)

Née le 27 avril 1855 à Paris, **Caroline Rémy** est morte à Pierrefonds (Oise) le 24 avril 1929. Elle rencontre Jules Vallès, à Bruxelles, en 1879. Elle collabore avec lui dans le cadre de son travail journalistique et littéraire, corrige ses chroniques

et liée d'amitié, apprend de lui « l'alphabet de la Révolution ». Après la mort de Vallès en 1885, elle dirige le *Cri du Peuple*, fonction qu'elle quitte suite à un différend avec d'autres rédacteurs, qu'elle juge sectaires. Ayant adopté le pseudonyme de Séverine en entrant dans le journalisme, elle collabore avec de nombreux journaux donnant des articles au *Gaulois*, à *L'Éclair*, au *Gil Blas*, etc. en tentant toujours de garder son indépendance. Elle se rapproche des féministes et fonde *La Fronde* avec Marguerite Durand, premier quotidien entièrement conçu par des femmes. Elle couvrira le procès de Dreyfus. Durant la première guerre mondiale, Séverine, fidèle aux idées de Jaurès, demeure pacifiste. En 1918, elle adhère au Parti socialiste, puis au Parti communiste en 1921, d'où elle est exclue en 1923 après avoir refusé de démissionner de la Ligue des droits de l'homme (issue de l'Affaire Dreyfus), dont elle était alors l'une des plus anciens membres. Libertaire et féministe, elle est l'une des premières femmes journalistes.

UNE ALLÉE DU SECTEUR 4 DEVIENT L'ALLÉE NOOR INAYAT KHAN

Noor Inayat Khan est née en 1914 à Moscou et morte en 1944 à Dachau. En 1914, peu de temps avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale, la famille Inayat Khan quitte la Russie pour s'installer à Londres puis, en 1920, à Paris près de Suresnes. Etudiante du lycée Saint-Cloud puis de la Sorbonne, elle se lance dans une carrière de femme de lettres. A la déclaration de guerre, la famille gagne l'Angleterre. Bien qu'élevé-es dans des valeurs de pacifisme et de non-violence, son frère Vilayat et elle décident de participer à la lutte contre le nazisme. Bilingue anglais-français, Noor est recrutée par le Special Operations Executive (SOE), service secret britannique. Elle est la première femme opératrice radio envoyée en France et devient la seule opératrice radio libre de la section F en région parisienne, un poste important et dangereux. En octobre 1943, Noor Inayat Khan est trahie et arrêtée par la Gestapo. En septembre 1944, elle est transférée, avec trois autres prisonnières, à Dachau. Les quatre femmes sont violemment battues par des officiers SS avant d'être abattues. Le dernier mot de Noor Inayat Khan avant de mourir est : « Liberté ».

UNE NOUVELLE VOIE DE LA ZAC FLAUBERT DEVIENT LA RUE LOUISE SAGNIER (SECTEUR 4)

Louise Sagnier est une formatrice des institutrices laïques et la directrice de l'école normale

d'institutrices de Grenoble de 1891 à 1895, laquelle a alors la réputation d'être la « plus belle école de France ». Bénéficiant de l'instauration de la gratuité des études voulue par la loi de 1881 et de la loi de 1882 sur la laïcité de l'enseignement, le nombre d'élèves de l'Ecole Normale va grandissant, fournissant ainsi les effectifs d'institutrices qui permettent l'expansion de l'enseignement public, gratuit et laïque pour les filles à Grenoble et dans le département de l'Isère. Dans ce cadre, et œuvrant pour l'émancipation des femmes, Louise Sagnier cherche notamment à promouvoir l'enseignement de la gymnastique pour les filles et encourage ses élèves à préparer le brevet de gymnastique qui vient d'être créé. Elle est aussi la première directrice de l'Ecole Normale à organiser à destination des futures institutrices un voyage d'étude de fin d'année à une époque où les femmes, soumises à une pesante morale bourgeoise, ne peuvent guère se déplacer. Dans un contexte historique et social où le salariat des femmes est encore l'exception, elle est l'auteurice de « L'Institutrice, vade mecum à destination des enseignantes du primaire » paru en 1895.

L'IMPASSE 4BIS BLANCHISSERIE DEVIENT L'IMPASSE CLAIRE LACOMBE (SECTEUR 5)

Claire Lacombe naît le 4 mars 1765 à Pamiers (Ariège) et meurt à Paris le 2 mai 1826. En 1792, elle arrive à Paris où elle fréquente le club des Cordeliers. Le 25 juillet 1792 elle prononce un bref discours à la barre de l'Assemblée nationale. Elle obtient une « couronne civique » pour avoir participé, le 10 août 1792, à l'assaut du palais des Tuileries avec un bataillon de Fédérés. L'hiver suivant, elle est proche du groupe des Enragés et milite contre le chômage ou l'accaparement des richesses, préoccupations sociales qui l'amènent à fonder avec Pauline Léon à la Société des républicaines révolutionnaires en mai 1793. Le 12 mai 1793, les Républicaines révolutionnaires demandent le droit de porter les armes pour combattre en Vendée. Claire Lacombe joue un rôle important lors des journées du 31 mai et du 2 juin 1793, participant aux débats et poussant à l'insurrection. Accusée d'avoir donné asile à des aristocrates, arrêtée le 16 septembre, elle est relâchée le soir même. Le 7 octobre 1793, elle se présente à la barre de la Convention et réfute les arguments de ses adversaires, dénonçant au passage l'oppression dont sont victimes les femmes, ajoutant même : « Nos droits sont ceux du peuple, et si l'on nous opprime, nous saurons

opposer la résistance à l'oppression ». Quelques jours plus tard, elle est impliquée dans une affaire qui accuse les Républicaines révolutionnaires d'avoir forcé les femmes de la halle à prendre le bonnet rouge alors réservé aux hommes. Cet événement sert de prétexte au gouvernement révolutionnaire, qui interdit tous les clubs féminins, à commencer par les Républicaines révolutionnaires. La chute des Enragés puis celle des hébertistes mettent Claire Lacombe en danger et elle doit se cacher. Elle est arrêtée le 2 avril 1794 avec Pauline Léon et Jean-Théophile Leclerc. Le 18 août 1795, le Comité de sûreté générale signe l'ordre de sa libération. Claire Lacombe quitte alors Paris pour Nantes, où elle demeure trois ans. Le 19 juin 1821, elle fut admise en tant qu'« aliénée » à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière où elle est référencée comme étant institutrice. Elle y décède le 2 mai 1826.

Emmanuel Carroz, Adjoint à la Mémoire, aux Migrations, aux Coopérations internationales et à l'Europe, déclare : « *Grenoble est résolument engagée pour la mise en visibilité des femmes ayant marqué l'Histoire. En France, seul 6 % des noms attribués à des lieux publics sont féminins. A Grenoble, pour rétablir l'équilibre, nous visons l'attribution de 100 % des nouvelles dénominations à des femmes. Après les écoles Marianne Cohn et Anne Sylvestre récemment, la Halle Alice Milliat, le Jardin des plantes Joséphine Baker, le parvis Madeleine Pauliac / Escadron Bleu, le Jardin Gisèle Halimi, dix nouvelles dénominations ont été attribuées, en hommage à des femmes d'exception : Suzanne Ferrandini, Monique Rolland, Pauline Léon, Anne Quatre-Sous, Suzanne Césaire, Elise Grappe, Caroline Rémy, Noor Inayat Nayat khan, Louise Sagnier, et Claire Lacombe. Nous avons choisi des noms de personnalités rappelant l'engagement des femmes : pendant la révolution, la résistance, des noms de femmes pionnières en politique, en éducation. Ces dix nouveaux noms de rues prouvent, s'il en est encore besoin, que les femmes sont depuis toujours engagées.* »



Inauguration du Square Barbara © Alain FISCHER 2021, Ville de Grenoble

Pour une politique digne de l'accueil des migrantes et migrants

Adoption d'un vœu pour une politique digne de l'accueil des migrantes et migrants

De tout temps, les migrations, ont forgé notre Histoire. Depuis les premières migrations entamées par les premières femmes et premiers hommes il y a 2 millions d'années aux populations ukrainiennes fuyant aujourd'hui les bombardements de leur pays ; depuis la traite négrière qui dura près de 5 siècles aux grands flux migratoires intra et extra-européens liés aux deux guerres mondiales ; les migrations, voulues ou contraintes, ont construit le sens de notre humanité. Au cours du XXe siècle, Grenoble a elle-même été le terrain d'arrivée de plusieurs vagues de populations migrantes : de populations italiennes dès les années 1920, maghrébines et principalement algériennes dans les années 1960, chiliennes dans les années 1970, mais aussi arméniennes, espagnoles, portugaises ou encore argentines. Ces arrivées ont permis de construire l'identité de notre ville, sa richesse et sa diversité culturelle, son cosmopolitisme.

Le 21^{ème} siècle n'échappe en rien au cours de l'Histoire. Poussées sur la route de l'exil, fuyant la pauvreté, les conflits locaux, les difficultés sociales et économiques, les persécutions et les effets du dérèglement climatique, ce sont aujourd'hui principalement des populations en provenance de l'Afrique subsaharienne, du Proche-Orient ou encore de l'Est de l'Europe qui quittent leurs pays et leurs familles dans l'espoir d'une vie meilleure. Ce sont les migrantes et les migrants de Calais, attendant de rejoindre à tout prix l'Angleterre ; celles et ceux sauvés-es par l'Aquarius et l'Ocean Viking lors de leur traversée désespérée de la Méditerranée ; ce sont celles et ceux qui traversent à pied nos cols alpins, dans la neige, sans équipement adapté ; ce sont plus généralement celles et ceux qui risquent quotidiennement leur vie par la terre, la mer ou les airs pour espérer rendre cette vie un peu meilleure, sinon moins pire. Ce sont aussi celles et ceux qui échouent dans leur objectif, et trouvent la mort dans leur tentative de contourner des politiques d'immigration restrictives pour assurer leurs propres libertés de circulation et d'installation garanties par la déclaration universelle des droits de l'homme. Rappelons à ce titre ce que stipule, dans ses articles 13 et 14, cette déclaration adoptée par la France en 1948 : « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ».

Le 3 septembre 2015, Aylan Kurdi faisait la une des journaux internationaux. Ce petit Syrien de trois ans, retrouvé mort sur une plage de Bodrum en Turquie, symbolisait malgré lui la cruelle réalité de la crise des migrantes et migrants cherchant à rejoindre l'Europe. Éveillant les consciences, cette image a été à l'origine d'un mouvement citoyen inédit, dépassant les clivages politiques, sociaux et religieux pour venir en aide aux migrant-es et réfugié-es. Elle aura été à l'origine de la création de SOS Méditerranée, de la fondation de l'ANVITA ou encore de déclarations volontaristes de certains États européens.

7 ans plus tard, si SOS Méditerranée continue sa mission cruciale et si certains territoires se mobilisent toujours pour un accueil inconditionnel et solidaire, les annonces volontaristes de l'époque n'ont, en revanche, toujours pas été concrétisées, dans les actes, par de réelles politiques volontaristes. Comme une allégorie symbolisant cette inaction des États, en novembre 2021, 27 migrantes et migrants mourraient noyé-es dans la Manche pendant que les équipes de secours françaises et britanniques se renvoyaient la balle quant à la localisation de leur embarcation. Un an plus tard, alors qu'une enquête s'ouvrait sur ces événements, l'Ocean Viking, interdit d'accostage par le Gouvernement italien, arrivait dans le port militaire de Toulon après 3 semaines de navigation en pleine mer. Face à ce drame humain, dans une logique humanitaire uniquement comptable, un proche du président Macron déclarait que « les personnes débarquées à Toulon seront retranchées du nombre que nous accueillons cette année au titre de la solidarité avec l'Italie ».

Annoncé dans la presse, une loi immigration est actuellement en cours d'élaboration par le Gouvernement. Elle sera présentée aux parlementaires début 2023. Au programme : création d'un titre de séjour « métiers en tension », cours de français, accélération de l'instruction de dossiers, accélération de l'application des OQTF... si cette loi mettrait fin à une certaine forme d'hypocrisie de l'État sur certains de ses aspects, elle orienterait la France sur le chemin de « l'immigration choisie », au cas par cas, en fonction des besoins, faisant des migrantes et migrants une simple réserve de main d'œuvre, occultant l'aspect humain et philosophique des questions migratoires. Si elle permettrait, dans une certaine mesure, à lutter contre les réseaux de travail clandestin organisé et de trafic d'êtres humains tel celui démantelé en Isère en novembre 2021, la volonté affichée d'accélérer les reconduites à la frontière inquiète. En ce sens, le 4 novembre, l'ANVITA et une trentaine d'associations adressaient à la Première ministre une lettre ouverte demandant une consultation des associations et collectifs quant à ce projet de loi. Elles y indiquaient que « *la question de l'entrée et de l'accueil des personnes étrangères en France ne peut relever du seul ministère de l'Intérieur et doit impliquer bien d'autres dimensions comme l'habitat, la santé, la scolarisation, l'éducation, la formation, le travail, la protection des plus vulnérables* ».

L'actualité semble donner raison à ces associations : dans sa circulaire du 17 novembre 2022, le ministre de l'Intérieur demande une accélération du traitement des OQTF, et ce alors que la future loi n'est pas encore en débat, anticipant par-là l'orientation décidée par le Gouvernement. Par ailleurs, le 26 novembre 2022, le tribunal administratif de Rouen a débouté la préfecture de Seine-Maritime qui demandait aux gestionnaires de centres d'hébergement d'urgence d'exclure de leur dispositif « insertion » les étrangères et étrangers en situation irrégulière faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire exécutoire. Or, le droit à l'hébergement d'urgence n'est pas relatif. Il ne peut être conditionné à la situation administrative des personnes.

Ville Compagnon de la Libération dépositaire de valeurs humanistes, ville cosmopolite héritière d'une tradition d'accueil et d'hospitalité, membre fondatrice de l'ANVITA, Grenoble se fait l'écho de cette interpellation. L'Etat doit se donner les moyens de répondre aux véritables enjeux des questions migratoires actuelles et à venir.

Ainsi, le conseil municipal de la Ville de Grenoble demande au Gouvernement et aux parlementaires à l'occasion du débat autour de la future loi asile et migration :

- ▶ D'assortir chaque titre de séjour d'une autorisation de travail ;
- ▶ De permettre à tous les employeurs, dont les collectivités territoriales, de proposer des contrats de travail aux personnes migrantes ;
- ▶ De garantir le droit à l'apprentissage de la langue française par des dispositifs à la charge de l'Etat ;
- ▶ De garantir aux personnes migrantes leurs droits fondamentaux, tels que celui au sauvetage en mer et celui à l'hébergement d'urgence ;
- ▶ De mettre en place un dispositif d'accompagnement spécifique pour les femmes migrantes, davantage exposées aux violences, violences sexuelles et à la traite humaine ;
- ▶ De garantir que les associations puissent accéder aux lieux d'accueil et de rétention pour proposer leur aide ;
- ▶ De renforcer les moyens de répondre aux demandes d'immigration, notamment dans les préfectures afin de permettre un accueil rapide des demandeurs et demandeuses et d'accélérer les délais de réponse ;
- ▶ Permettre à l'ensemble des préfectures de pouvoir recevoir les personnes migrantes et traiter leurs demandes ;
- ▶ De régulariser les personnes migrantes vivant en situation irrégulière sur notre territoire depuis des années.

En outre, le Conseil municipal de la Ville de Grenoble se joint au Collectif pour l'accueil et l'inclusion des personnes exilées, et demande au Président de la République l'organisation d'une Convention Citoyenne sur la Migration dès 2023 pour en finir avec l'impuissance de la politique migratoire en France.